

GARANTIE ORANGE (AVEC VETUSTÉ)

couverture mécanique Flexible

Police : 2018/16/FR/25/042

VÉHICULES

Véhicules de toutes marques, inférieurs à 3.5 Tonnes (4x4 inclus), liste des exclusions au verso.

ÂGE | KILOMÉTRAGE

Moins de 14 ans et Moins de 180 000 Km.

ÉNERGIE

Véhicules Essence, Diesel, Hybride, Electrique, GPL (si d'origine)

DURÉE

Durée de la garantie de 3 à 12 mois

TYPE | USAGE

Véhicules d'Occasion (VP ou VU) utilisés à Usage privé et Professionnel.
Hors usages tels que : Taxi, Auto-école, VSL, Ambulance, usage pour Spectacles, Cascades, Épreuve sportive ou de vitesse, Rallye, Course, Société de location, Société de fret.

LIMITES TERRITORIALES

Le contrat est limité aux réparations effectuées au sein de l'Union Européenne (Hors DOM-TOM).

PLAFOND DE REMBOURSEMENT

Pour toute la durée du contrat, le montant maximum est limité à la valeur Argus kilométrique du véhicule au jour de la dernière panne (sans toutefois pouvoir excéder 7 000 € par dommage).

Aucun dommage ne pourra être pris en charge pour les véhicules de plus de 200 000 Km.

Le coût des réparations sera réglé avec les abattements suivants selon le kilométrage au jour du dommage.

- De 50 000 km à 100 000 km : prise en charge des pièces à hauteur de 75 %
- De 100 001 km à 125 000 km : prise en charge des pièces à hauteur de 65 %
- De 125 001 km à 150 000 km : prise en charge des pièces à hauteur de 50 %
- De 150 001 km à 175 000 km : prise en charge des pièces à hauteur de 35 %
- Plus de 175 000 km : prise en charge des pièces à hauteur de 15 %

SERVICES INCLUS

- Dépannage - Remorquage - Poursuite du trajet ou Hôtel : 03 60 03 70 56
- Un accès Web personnel pour le bénéficiaire.
- Un Service Relations Clientèle gère les litiges en rapport avec le contrat du lundi au samedi de 09h00 à 19h00 sans interruption au 0 970 809 054.
- Le contrat est cessible de particulier à particulier.
- Prise en charge du 1er diagnostic jusqu'à 50 €.

OPTION

Véhicule de remplacement dès 1 heure de réparation en temps barème.

GARANTIE ORANGE AVEC VETUSTÉ

Pour les véhicules de moins de 50 000 Km (au moment du dommage) :

Le contrat couvre toutes les pièces reconnues défectueuses du véhicule à l'exception de : la sellerie, les ceintures de sécurité, la carrosserie, les pneus, l'ensemble des travaux de l'entretien normal du véhicule préconisé par le constructeur, l'auto-radio et l'installation audio-phonique, téléphonique et vidéo, les glaces, les rétroviseurs et leurs éventuels moteurs, les mécanismes de lève-vitres électriques sauf si couplés avec le moteur, la lunette dégivrante, les serrures, les alarmes, les antennes, le ou les toits ouvrants, les suspensions (y compris bras et rotules avant et arrière), traverse arrière, les triangles avant et arrière, les barres stabilisatrices, les amortisseurs et sphères de suspension, les roues, les batteries, les réservoirs, les courroies (sauf distribution), les galets accessoires, les canalisations, les durits et câbles divers, les ampoules, les fusibles, les disques et plaquettes de frein, les tambours, les garnitures de frein, le combiné et l'afficheur de bord, les systèmes d'assistance à la conduite (régulateur / limiteur de vitesses, correcteur d'assiette, suspension pilotée,...), la ligne d'échappement y compris le catalyseur, les capteurs de recul, le capteur de pression des pneumatiques, le système d'aide au stationnement, les recharges de climatisation, les bougies d'allumage et de préchauffage, le disque d'embrayage, la montre, le moteur capote ou toit ouvrant, les vitres, les stores occultants, les correcteurs de phares, les phares et les feux.

Pour les véhicules de moins de 100 000 Km (au moment du dommage) :

Sont uniquement comprises dans le contrat les pièces suivantes : **Moteur** : Arbres à cames, Bielles, Bloc moteur, Chemise, Capteur Point Mort Haut, Chaîne de distribution, Coussinets de bielles & bielles, Culasse, Culbuteurs, Guide de soupapes et soupapes, Joint couvre Culasse, Joint de culasse, Joint spi, Pignons, Pistons, Pochette de rodage, Pompe à huile, Poulie damper ou poulie de vilebrequin*, Pousoirs, Segments, Sonde de niveau d'eau, Vilebrequin, Vis de culasse, Volant moteur ou bi-masse*, Joints et tresses internes, Turbo et électrovanne de Turbo*. **Boîte de vitesses** : Arbres primaire et secondaire, Capteur de vitesses, Différentiel, Éléments de synchronisation, Fourchettes internes et axes, Joints d'étanchéité, Bielles internes, Pignons, Roulements et bagues, Satellites et planétaires, Sélecteurs internes, Synchro, Verrouillage. **Boîte de vitesses automatique*** : pièces internes et lubrifiées, calculateur, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique, capteurs de vitesse, capteur de pression d'huile, pompe à huile. **Transmission** : Cardans avant droit et gauche*, Joints d'accompagnement, Pont (propulsion), Roulements de roue avant*, Soufflets de cardan. **Direction** : Crémaillère, Pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, Vérin de direction. **Circuit électrique ou électronique** : Alternateur, Connexion Air Bag (remise en état), Contacteur Air Bag ou Contacteur Tournant, Contacteur de frein à main, de marche arrière, Démarreur, Fermeture centralisée récepteur, Moteur essuie-glaces AV et AR, Pompe lave-glaces AV/AR, Moteur lève-vitres (pas le mécanisme), Pulseur d'air intérieur de chauffage ou mixage, Platine de lève-vitres droite et gauche, Régulateur de tension. **Freinage** : Cylindres de roue AR*, Étrier (échange ou remise en état), Limiteur et compensateur de charge, Maître cylindre, Répartiteur, Servofrein ou Amplificateur de freinage, pompe à vide. **Circuit de refroidissement** : Accouplement de ventilateur, Échangeur air/air, Pompe à eau, Radiateur moteur et radiateur de chauffage, Sonde de température d'eau, Ventilateur ou moto ventilateur. **Système D'alimentation** : Carburateur, Débitmètre, Pompe à carburant / de gavage, Pompe à injection (HP et HDI), Puit de jauge, Electrovanne EGR*. **Climatisation** : Compresseur, Radiateur de cli-matisation, Ventilateur. **Sécurité** : Air Bag (si problème électrique), Calculateur d'Air Bag, Déclencheurs / Ré-tenseurs pyrotechniques (hors entretiens et hors ceintures). **Pont** : Pièces lubrifiées internes au Pont, Couronnes, Pignons et Roulements, Satellites.

Pour les véhicules de moins de 150 000 km (au moment du dommage) :

Sont uniquement comprises dans le contrat les pièces suivantes : **Moteur** : Arbres à cames, Bielles, Bloc moteur, Chemise, Capteur Point Mort Haut, Chaîne de distribution, Coussinets de bielles & bielles, Culasse, Culbuteurs, Guide de soupapes et soupapes, Joint couvre Culasse, Joint de culasse, Joint spi, Pignons, Pistons, Pochette de rodage, Pompe à huile, Poulie damper ou poulie de vilebrequin*, Pousoirs, Segments, Sonde de niveau d'eau, Vilebrequin, Vis de culasse, Volant moteur ou bi-masse*, Joints et tresses internes, Turbo et électrovanne*. **Boîte de vitesses manuelle** : Arbres primaire et secondaire, Capteur de vitesses, Différentiel, Éléments de synchronisation, Fourchettes internes et axes, Bielles internes, Pignons, Roulements et bagues, Satellites et planétaires, Sélecteurs internes, Synchro, Verrouillage. **Boîte de vitesses automatique*** : Pièces internes et lubrifiées, calculateur, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique, capteurs de vitesse, capteur de pression d'huile, pompe à huile. **Transmission** : Pont (propulsion). **Direction** : Crémaillère, Pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, Vérin de direction. **Circuit électrique ou électronique** : Alternateur, Démarreur, Régulateur de tension. **Freinage** : Pompe à vide. **Circuit de refroidissement** : Accouplement de ventilateur, Échangeur air / air, Pompe à eau, Radiateur moteur, Sonde de température d'eau, Ventilateur ou moto ventilateur. **Système d'alimentation** : Carburateur, Pompe à carburant / de gavage, Pompe à injection (HP et HDI). **Pont** : Pièces lubrifiées internes au Pont, Couronnes, Pignons et Roulements, Satellites.

Pour les véhicules de plus de 150 000 Km (au moment du dommage) :

Sont uniquement comprises dans le contrat les pièces suivantes : **Moteur** : Toutes les pièces internes lubrifiées en mouvement spécifiées ci-après : Arbres à cames, Bielles, Chaîne de distribution lubrifiée, Chemises (sauf le carter et les joints), Coussinets, Culbuteurs Embiellage, Pignons, Pistons et les axes, Pompe à huile, Pousoirs, Segments, Soupapes. **Boîte de vitesses manuelle** : Anneaux de synchro, Arbres primaires et secondaires, Fourchettes internes et axes (sauf le carter et les joints, la boîte de transfert et les overdrives), Pignons, Roulements, Verrouillage. **Pont** : Pièces lubrifiées internes au Pont, Couronnes, Pignons et Roulements, Satellites.

Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les fluides, les contrôles, les réglages, les diagnostics, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et les avaries dues à une infiltration ou à une entrée d'eau.

Sont pris en compte tous les véhicules, inférieurs à 20CV fiscaux et parmi les véhicules de 20CV et plus, toutes les marques sauf : Aston Martin, Bentley, Bugatti, Ferrari, Infiniti, Lamborghini, Lotus, Maserati, Rolls Royce. Ne sont également pas concernés par cette garantie les modèles : des marques automobiles d'Amérique du Nord (hors Ford Europe), les Audi de dénomination "S" et "RS", Q7, R8, les séries "M" de BMW, les versions type "R" de Jaguar, les Land Rover "V8", les Mercedes AMG, les Porsche Cayenne, les Subaru Impreza de type WRX, les VW Touareg et Phaeton. Cependant et d'une manière générale, tous les véhicules, quels que soit leurs cylindrées, dont le volume de ventes annuelles en France du "Marque / Modèle / Moteur" sont < 200 unités sont exclus.

* < 150 000 km, kilométrage au moment de la déclaration du dommage

Le contrat s'applique à condition que : Le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile. Les opérations normales d'entretien prévues par le carnet d'entretien aient été régulièrement effectuées chez un professionnel de l'automobile et justifiées par la présentation des factures correspondantes. Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non agréées par le constructeur. Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé. Une demande d'accord soit effectuée auprès du Plateau Technique de Cirano avant toute intervention sur le véhicule (dans les 3 jours ouvrés suivant la date d'immobilisation). Le contrat soit déclaré à Cirano dans les 5 jours après la vente. La copie du contrôle technique du véhicule soit fournie à Cirano.